

DOCUMENT N°73

Recommandation sur "Population et éducation – Population et développement"

L'Assemblée internationale des parlementaires de langue française, réunie à Abidjan du 06 au 09 juillet 1998,

sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et de la commission de la coopération et du développement,

CONSIDÉRANT les enjeux très importants des questions relatives à la population;

CONSIDÉRANT l'obligation que nous avons de promouvoir activement les droits de la personne, en particulier l'amélioration du statut et des droits de la femme;

CONSIDÉRANT les engagements souscrits en 1994 par la communauté internationale lors de la conférence du Caire sur " Population et développement ";

CONSIDÉRANT le lien existant entre l'évolution démographique et la lutte contre la pauvreté;

TENANT COMPTE de l'Appel de Paris lancé lors de la rencontre parlementaire francophone sur la population tenue à Paris les 22 et 23 septembre 1997;

SOUCIEUSE de prendre en compte les différentes dimensions des questions de population;

RECOMMANDE

1. aux gouvernements des pays de la communauté francophone de mettre tout en œuvre pour que soient respectés les engagements pris lors de la conférence internationale du Caire en 1994;
2. aux sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage de prendre en compte de façon systématique la dimension de la population dans l'élaboration de tous les programmes de développement;
3. aux sommets des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage de développer et de financer des programmes d'information et d'éducation auprès des jeunes sur la santé et les droits liés à la procréation;
4. aux parlements de pays de la communauté francophone de constituer, en leur sein, des groupes de parlementaires favorables aux problèmes de population;
5. **DEMANDE** aux chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage de s'engager activement dans l'application de la convention internationale des droits de l'enfant.